

Mesures catégorielles 2013

Au-delà d'une provocation !

Un groupe de travail s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lamiot, Secrétaire Général des ministères économique et financier, le 21 février.

Il a eu pour ordre du jour : la présentation des premières propositions ministérielles, pour les mesures catégorielles de l'année 2013.

Les enjeux pour le déroulement de carrière des agents sont primordiaux, et c'est donc avec grand intérêt que les documents préparatoires étaient attendus.

Simple coïncidence, ou calcul politique, ces derniers ne sont parvenus exceptionnellement aux fédérations que 72h avant le groupe de travail, contrairement aux engagements pris voilà à peine quelques mois.

De plus, leur exploitation était quasi nulle.

Encore plus grave, alors même que les ministres ont voulu regrouper dans ce groupe de travail toutes les mesures catégorielles du ministère, des pans entiers du dossier n'ont pas été reçus :

- Plan de qualification ministériel (les promotions par listes d'aptitude),
- Les mesures concernant les contractuels, suite à la loi du 12 mars 2012,
- Les mesures catégorielles directionnelles rentrant en application en 2013,
- Le chiffrage du déplafonnement du 8^{ème} échelon de l'échelle VI de la catégorie C.

Les seuls documents disponibles transmis ont été les propositions de taux de promotion en intra catégorielles (tableaux d'avancement) : *Tableau ci-après*.

Après analyse, en les comparant à ceux de l'an passé, qui étaient déjà en retrait par rapport aux années antérieures, **FO Finances a pu chiffrer à près de 2000 en moins le nombre de promotions !**

La question, que l'on peut légitimement se poser face à de telles propositions, est : « **Qu'ont fait les agents des Finances pour mériter un tel traitement de la part de leurs ministres ?** »

- Après le gel des traitements depuis plus de trois ans,
- Après les 2353 suppressions d'emplois au titre de 2013,
- Après des crédits amputés de 7%, auxquels une rallonge vient de se voir décidée,

l'année 2013 voit le budget liés aux mesures catégorielles réduit de 50% !

Face à un tel projet, les fédérations unanimes ont quitté la séance (Communiqué à paraître).

Projet Taux Promus/Promouvables**Administration Centrale**

	Taux 2012	Taux 2013
Attaché principal	6,5	6,5
Ingé.économiste 1 ^{ère} classe	20	20
Traducteur 1 ^{ère} classe	33	33
Traducteur 2 ^{ème} classe	25	25
Secrét.adm cl except.	9	8
Secrét.adm cl sup.	16	15
Adj adm Pr 1 ^{ère} classe	24	24
Adj adm Pr 2 ^{ème} classe	50	40
Adj adm Pr tech 1 ^{ère} cl	34	34
Adj adm Pr tech 2 ^{ème} cl	33	25

DGFIP

	Taux 2012	Taux 2013
Adm. adjoint	6	5
IP	1,2	1
ID Hors classe	33	25
ID cla. Normale	21	15
CP	16	12
C1	27	20
AAP 1 ^{ère} classe	33	30
AAP 2 ^{ème} classe	50	50
AA 1 ^{ère} classe	50	50
ATP 1 ^{ère} classe	33	30
ATP 2 ^{ème} classe	50	50
AT 1 ^{ère} classe	50	50

DGDDI

	Taux 2012	Taux 2013
IP 1	4	3,5
IP 2	1,5	1,5
IR 1	20	18
IR 2	34	32
IR 3	32	30
CP	16	12
C1	27	20
ACP 1	33	30
ACP 2	60	50
AC 1	50	50

INSEE

	Taux 2012	Taux 2013
Attaché Principal	7	7
CP	16	14
C1	29	24
AAP 1 ^{ère} classe	25	25
AAP 2 ^e classe	50	50
AA 1 ^{ère} classe	25	25

DGCCRF

	Taux 2012	Taux 2013
IP	2	2
CP	16	14
C1	29	24
ACP 1 ^{ère} classe	30	27
ACP 2 ^{ème} classe	33	33
AC 1 ^{ère} classe	50	50

SCL

	Taux 2012	Taux 2013
Techn de cl except.	12	10
Techn de cl sup.	20	14
ATP 1 ^{ère} classe	34	34
ATP 2 ^{ème} classe	25	50
AT 1 ^{ère} classe	25	25

Industrie

	Taux 2012	Taux 2013
Ingénieur div	16	15
Techn sup en chef	-	17
Techn sup principal	-	10

Services à l'étranger

	Taux 2012	Taux 2013
Attaché économique principal 1 ^{ère} classe	33	33
Attaché économique principal 2 ^{ème} classe	15	15